



COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIER DE GRENOBLE

6, rue du 4 septembre - 38000 Grenoble
Tél.: 04.76.87.64.67 - Courriel : contact@cluq-grenoble.org
www.cluq-grenoble.org

N/réf : JPC/MPC/110302

Grenoble, le 10 mars 2011

Monsieur Michel DESTOT, Député-maire
Mesdames et Messieurs les présidents de groupe
Hôtel de Ville
11 boulevard Jean Pain
38021 GRENOBLE CEDEX

Objet : densification et aménagement urbain

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs, les présidents de groupe,

L'accroissement des possibilités de construire créé par le P.L.U. concerne une bonne partie de la ville. Il touche un large arc médian entourant l'ex-ville *intra-muros*, originellement dense, et butant sur les quartiers périphériques « à concordance propre » (J.P. Charre, 2000 : Villeneuve, Village Olympique, Mistral), qui font l'objet d'opérations de « rénovation urbaine » (M. Destot, 20.1.11), comportant démolitions et reconstructions sans densification.

Cet arc médian va de l'Île Verte, par la Bajatière, la Capuche, les Eaux Claires, Berriat, Jean Macé, la Presqu'île, jusqu'à l'Esplanade. Il comprend des quartiers pavillonnaires avec entrepôts, ateliers d'artisans, petits établissements industriels ; de grands établissements industriels tombés en friches ; des espaces périphériques plus ou moins délaissés ; des espaces ludiques ; etc.

Ces quartiers sont devenus, avec les règles de constructibilité du P.L.U., « mutables », susceptibles d'accueillir des constructions nouvelles, remplaçant les anciennes ou occupant les espaces libres. Et, si le P.L.U. ne permet pas tout, la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.), est mise en œuvre. Pour la première fois dans son histoire bi-millénaire, le territoire de la commune de Grenoble pourrait être entièrement urbanisée.

En associant les témoignages d'habitants, les apports d'universitaires et de l'Adjoint chargé de l'Urbanisme, nous avons travaillé sur la densification. Nous avons expliqué que la baisse du Taux d'Occupation des Logements (T.O.L.), amenait la ville, pour maintenir son niveau démographique, à construire sans cesse. Nous avons balayé les différentes possibilités de rendre la densification acceptable/tolérable. Et nous avons tiré de ce travail collectif un texte disponible en version PDF à télécharger sur le blog du CLUQ et accessible par le lien suivant : <http://cluq-grenoble.org/WordPress/2011/02/compte-rendu-travail-sur-la-densification/>

.../...

Cette politique de densification amène diverses questions sur ce que fera la Municipalité en matière d'aménagement urbain dans les prochaines années.

- Lancera-t-elle la construction de nouvelles tours d'habitation sur les portions de territoire restées libres, au risque de modifier l'esthétique d'une ville entourée de montagnes ?

- Saisira-t-elle l'occasion de la réforme territoriale pour renforcer son appartenance à une entité supra-communale englobant des communes ayant une moindre densité et du potentiel de constructibilité et amenant ainsi une organisation plus polycentrique, répartissant dans l'espace les bénéfices de l'attractivité et les contraintes de la densification, tout en conservant l'attractivité du cœur d'agglomération ?

- Essaiera-t-elle de gérer la baisse du T.O.L., par exemple en accroissant la taille des nouveaux logements, ce qui favoriserait la venue de ménages de quatre personnes ou plus, ainsi que la mixité sociale ? Ou encore en diminuant la surface moyenne des logements, ce qui permettrait des économies d'énergie mais s'opposerait au désir humain d'avoir un logement vaste ? Ou même en combinant diverses solutions ?

- Envisagera-t-elle de favoriser l'occupation de logements inhabités, afin de réduire le besoin de construire et, si oui, par quels moyens ?

- Envisagera-t-elle d'accompagner le retour dans les zones denses centrales des commerces et services de proximité et, si oui, par quels moyens ?

La phase actuelle de densification serait sans doute mieux acceptée si, au lieu de multiples interrogations, dont ce courrier donne des exemples, elle amenait une solution durable aux questions de logement et d'organisation de l'agglomération.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les présidents de groupe, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président du CLUQ

Mathieu Mauvais

Le Vice-président du CLUQ

Animateur du Groupe de Travail Grenoble Demain
Jean-Pierre Charre